

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
**COMMUNE
DE
CERCOTTES**
45520

ARRETE n°7/2024

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT
LA CIRCULATION
RD2020
RACCORDEMENT au BRANCHEMENT ELECTRIQUE pour
PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 53 et R 225,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de raccordement au branchement électrique C4 pour ENEDIS au droit de la RD2020 (hors agglomération), par l'entreprise INEO Réseaux Centre Orléans, sise 14 rue de la Fonderie PA des Montées – 45073 ORLEANS CEDEX 2, il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : Du 18 mars au 18 mai 2024, et ce, pendant toute la durée des travaux, la circulation sera réglementée à hauteur de la RD2020 (hors agglomération), en fonction de l'évolution des travaux : la circulation sera alternée par feux tricolores. Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier pendant la période des travaux. Une interdiction de dépassement sera également mise en place.

Article 2 : La signalisation de part et d'autre de la zone des travaux sur la voie publique sera réalisée, conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur. Sur la portion en chantier, la vitesse des véhicules sera limitée à 50 km/h.

Article 3 : Les dispositions de l'arrêté sont applicables pendant l'activité du chantier.

Article 4 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement et la responsabilité de la signalisation au droit du chantier incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur le chantier.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY
 - A l'entreprise INEO Réseaux Centre Orléans, 14 rue de la Fonderie PA des Montées – 45073 ORLEANS CEDEX 2
- qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 27 février 2024

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

